

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU GRAND GUÉRET**

**Extrait  
du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée le :** 13 décembre 2024

**Etaient présents :** M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, Mme Armelle MARTIN, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Michel PASTY, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Luc MÉCHIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL, Mme Patricia GODARD

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote :** M. Patrick ROUGEOT à M. Thierry DUBOSCLARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Philippe PONSARD, Mme Marie-France DALOT à Mme Armelle MARTIN, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Benoît LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à M. Guy ROUCHON, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, M. Xavier BIDAN à M. Michel PASTY, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Pierre AUGER

**Etaient excusées :** Mme Mireille FAYARD, Mme Ludvine CHATENET, Mme Célia BOIRON

**Nombre de membres en exercice :** 55

**Nombre de membres présents :** 43

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote :** 9

**Nombre de membres excusés :** 3

**Nombre de membres absents :** /

**Nombre de membres ne participant pas au vote :** /

**Nombre de membres votants :** 52

**Quorum :** 28 (atteint)

**Secrétaire de séance :** M. Philippe PONSARD

**DEMANDE DE FINANCEMENT DATAR – RÉGION NOUVELLE AQUITAINE –  
POSTE DE CHEF DE PROJET CREATION ET DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES 2025**

**Rapporteur :** M. Philippe PONSARD

Le Contrat de développement et de transitions centré sur une stratégie territoriale partagée entre le territoire et la Région Nouvelle-Aquitaine a été signé en date du 10 novembre 2023 pour la période 2023-2025. Sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20241219-275\_24-DE  
Date de télétransmission : 31/12/2024  
Date de réception préfecture : 31/12/2024

Le chef de projet « Création et développement des entreprises » joue un rôle essentiel pour renforcer le lien avec le tissu local des entreprises et développer des actions et contenus pour prospecter de nouvelles entreprises.

Ces missions consistent à mettre en lien les acteurs (élus et économiques) avec les acteurs de l'accompagnement, à maintenir le tissu économique endogène et à faciliter l'arrivée de nouveaux entrepreneurs.

Afin de poursuivre le financement de ce poste, il est proposé de solliciter une subvention de la DATAR – Région Nouvelle Aquitaine.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		%
Poste de chef de projet Création et développement des entreprises (1 ETP)	52 650 €	Région Nouvelle Aquitaine : 50 % sur 0,5 ETP (plafonné à 12 500€)	12 500 €	23,75 %
		Autofinancement Agglomération du Grand Guéret	40 150€	76,25 %
<b>TOTAL</b>	<b>52 650 €</b>		<b>52 650 €</b>	<b>100%</b>

Vu l'avis favorable de la Commission spéciale inter-territoriale en date du 4 décembre 2023

Considérant que le Contrat de développement et de transitions 2023-2025, signé le 10 novembre 2023, repose sur une stratégie territoriale partagée entre le territoire et la Région Nouvelle-Aquitaine, et bénéficie d'un soutien régional à l'ingénierie pour accompagner l'émergence et le développement de projets innovants ou coopératifs,

Considérant que le chef de projet « Création et développement des entreprises » joue un rôle déterminant dans la consolidation du tissu économique local en mettant en relation les élus, les acteurs économiques et les structures d'accompagnement, tout en soutenant l'installation de nouveaux entrepreneurs et le maintien des entreprises existantes,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- D'approuver le budget et le plan de financement prévisionnels 2025 ;
- D'autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à solliciter l'intervention des fonds DATAR – Région Nouvelle Aquitaine pour un montant de 12 500 € .
- De s'engager à participer financièrement à hauteur de 76,25 % du reste à charge, soit 40 150 € ;

- D'autoriser M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus  
Et ont signé les membres présents  
Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance  
Philippe PONSARD

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Philippe PONSARD.